



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Direction générale déléguée à la Recherche, à l'Expertise, à la Valorisation et à l'Enseignement

Direction de l'Enseignement et de la Formation

Compte-rendu de la commission CVEC du 29 novembre 2023

Etaient présents :

Jill BARGIEL (en visio), responsable de l'enseignement de l'anglais scientifique, Coordinatrice de l'enseignement des langues et de la vie étudiante, direction de l'enseignement

Emma BARRERO, représentante des étudiants de master 1^{ème} année (M1 ECIRE-EEVEF)

Rafael CABRAL, représentant des étudiants de master 2^{ème} année (M2 QPB)

Manon CURAUDEAU, représentante du BDEM

Albane DE LISLE, coordinatrice de la mobilité internationale et de la vie étudiante, direction de l'enseignement

Delphine DEPOIX, responsable du master

Thomas FOREST, représentant du BDEM

Tristan GRUNBERG, coordinateur de l'Ecole Doctorale, direction de l'enseignement

Anne-Laure GUIEYSSE-PEUGEOT, directrice de l'enseignement

Lysandre JOURNIAC, représentant des étudiants au conseil scientifique

Yanis MISSEWARD, représentant des étudiants de master 1^{ème} année (M1 MSNH)

Geoffroy PALLARDY, représentant des étudiants de master 1^{ème} année (M1 SEP)

Clément RIMBERT, représentant des étudiants de master 1^{ème} année (M1 ECIRE-EEVEF)

Igor ROLLET, représentant des étudiants de master 1^{ème} année (M1 QPB)

Pierre SIMONI, responsable administratif et financier, direction de l'enseignement

Fanny THEVENON, représentante des étudiants de master 1^{ème} année (M1 MSNH)

Excusés :

Jerôme Gestin, adjoint au directeur général délégué aux ressources

Anne Heslot, coordinatrice du Master

Préambule : contexte réglementaire

Un rappel du dispositif de la CVEC est effectué (création, bénéficiaires, attribution).

- En 2023-2024, les étudiants assujettis payent 100 € directement au CROUS
- Pour rappel : les étudiants boursiers ne payent pas la CVEC

Conformément à l'article D841-11 du Code de l'Éducation, les établissements doivent consacrer au minimum 15 % du budget CVEC au financement de la médecine préventive et 30 % du budget CVEC au financement du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE). A noter que dans le cadre du FSDIE les demandes d'aide sociale aux étudiants en difficulté peuvent être adressées aux membres de la commission et examinées par ces derniers par voie électronique.

Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) :

Ce fond est destiné au financement des projets portés par les associations étudiantes en faveur de la communauté étudiante et peut être affecté à l'aide sociale aux étudiants en difficulté dans la limite de 30 %, conformément à la réglementation. Il a été créé au Muséum le 26/03/2020.

Le Conseil d'Administration en date du 03/12/2020 a voté la répartition des crédits du FSDIE suivante : 70 % pour le financement des projets étudiants et 30 % pour l'aide sociale aux étudiants en difficulté.

I- Bilan de l'usage de la CVEC 2022-2023

Le budget CVEC de l'année 2022-2023 s'élevait à **59 400 Euros** dont **27 521 Euros** au titre des reversements du CROUS pour l'année universitaire 2022-2023 **et 31 879 Euros** au titre du reliquat des années précédentes. Deux actions ont été financées en 2022-2023 :

- Action de prévention et en faveur de la santé étudiante : **3 987€** Médecine préventive.
- Action Vie de Campus : Financement d'animations pour les étudiants : **24 872 €** WEI 2023, cérémonie de remise des diplômes 2022. Le reliquat du budget 2022-2023 de **30 541 €** est reporté sur le budget CVEC 2023-2024.

Remarques :

- La somme élevée de **59 400€** (correspondant à l'année 2023 augmenté du reliquat des années précédentes) est liée en partie aux nombreuses annulations au cours des années de crise sanitaire.
- Pas d'aide sociale demandée cette année.

II- Programmation de l'usage de la CVEC – 2023-2024 :

La répartition des crédits du FSDIE votée par le CA pour l'année 2023-2024 est de 70 % pour le financement des projets étudiants et de 30 % pour l'aide sociale aux étudiants.

Actions de prévention en faveur de la santé étudiante :

- Médecine préventive cotisation SSE (service santé étudiant)

Amélioration de l'accueil des étudiants :

- Formation à l'accueil d'étudiants en situation de handicap
- Organisation de sorties culturelles et naturalistes
- Événements pour les étudiants (WEI, cérémonie de remise des diplômes)

Activités culturelles

- Sorties et activités culturelles

La programmation est approuvée à l'unanimité par les membres de la commission.

III- Programmation de l'usage de la CVEC et du FSDIE – 2023-2024

Le budget total prévisionnel 2023-2024 est réparti comme suit et calculé sur la base d'une estimation égale à 80% des cotisations 2022-2023.

	Cotisation 2023-2024	reliquat	total
Médecine préventive (15%)	3 300	3 259,80	6 559,80
FSDIE (30%)	6 600	17 983,37	24 583,37
Action sociale (30%)	1 980	2 464,33	4 444,33
Projets étudiants (70%)	4 620	15 519,03	20 139,03
Vie de Campus	12 100	9 268,70	21 398,70
Total			52 541

Remarques :

- La possibilité de solliciter le FSDIE n'est pas assez visible et les étudiants n'en ont pas tous connaissance. Pistes d'amélioration possibles : Communication sur les réseaux sociaux en plus du site internet/ Appel à projets et campagne (deadline en février/mars).
- Tous les étudiants du Muséum bénéficient de la médecine préventive de Sorbonne Université , et en particulier les étudiants en situation de handicap. Proposition de

renouveler un cycle de formation santé mentale/ handicap à destination des étudiants.

IV- Propositions :

- La proposition de financer sur le budget FSDIE, dans le cadre de l'aide sociale pour les étudiants en difficulté, le billet aller/retour d'un étudiant indonésien (M2 IMQP) actuellement en études en Espagne pour déposer sa demande de VISA à la préfecture (environ 500€) est approuvée à l'unanimité par les membres de la commission.
- L'idée de proposer une épicerie solidaire (une distribution par mois) a reçu un préavis favorable de la commission dans l'attente de la soumission d'un projet construit.